

Le SCoT, c'est quoi ?

Un document d'urbanisme élaboré par des élus qui définissent un projet d'avenir durable pour leur territoire. Approuvé en 2006, modifié en 2010 pour mieux intégrer le développement durable, le SCoT *Val de Saône-Dombes* est élaboré pour 10 ans. Il comprend 3 documents¹:

Le Rapport de Présentation



= le diagnostic

Le PADD²



*= la vision
politique*

Le DOG³



*= les règles
communes*